

Grainville, le 28 Janvier 2020

Service
émetteur :

Direction

NOTE D'INFORMATION

N°2020/10

A l'attention des résidents et des familles

Objet : Mise en œuvre du PAYFIP pour le paiement des frais d'hébergement

A compter du 1^{er} Février 2020, une nouvelle possibilité de règlement des frais de séjour de l'EHPAD Anne Françoise LE BOULTZ de GRAINVILLE LA TEINTURIERE est offerte aux résidents ou représentants légaux. En plus du paiement par chèque et du prélèvement automatique, vous pourrez désormais opter pour le paiement en ligne par carte bancaire ou par un prélèvement SEPA unique.

Ainsi sur les factures d'hébergement, apparaîtra la référence du site (www.tipi.budget.gouv.fr) ainsi que les informations nécessaires pour effectuer le paiement (N° Client PAYFIP et la référence de la dette).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Directrice,

Sylvie SCHRUB

**Diffusion par voie
d'affichage et par
mail**

Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
5, rue des Ecoles – 76450 Grainville-la-Teinturière
Tél. 02 35 97 82 11. Fax 02 35 97 48 98
E-mail : contact@ehpad-grainville.fr